DOSSIER SOCIAL ÉTUDIANT

Bourses de l'Enseignement Supérieur



Dossier social étudiant : mode d'emploi

Les lycéens de terminale désireux de poursuivre leurs études dans l'enseignement supérieur à la rentrée 2014, doivent **faire leur demande de bourse et/ou de logement sur le site internet du CROUS de leur Académie**.

Une seule procédure :

constituer un Dossier Social Étudiant sur

www.crous-clermont.fr

entre le 15 janvier et le 30 avril.

La saisie Internet

Munissez vous de :

- **l'avis fiscal** de la famille de l'année 2011
- et **votre numéro INE**.

Au début de la saisie en ligne, un **simulateur vous permet de tester votre droit à bourse**.

A l'issue de ce test, saisissez votre demande de bourse ; vous pouvez émettre **jusqu'à 4 vœux d'études et 4 vœux de logement**.

La validation est effective lorsqu'un **numéro de connexion** et un **numéro de dossier** vous sont attribués. Notez-les (ainsi que votre mot de passe) pour le suivi internet de votre dossier. Il ne s'agit que de vœux. Vous pourrez toujours les modifier ultérieurement si besoin.

4 dates clés

- **Entre le 15 janvier et le 30 avril**

Pendant cette période, le CROUS de Clermont-Ferrand est votre interlocuteur unique, même si vous souhaitez étudier dans une autre Académie en 2013-2014.

Constituez votre demande.

Formulez vos vœux d'études dans les Académies de votre choix.

4 dates clés

- **Dans les 15 jours qui suivent**

Le CROUS vous envoie un dossier papier qui récapitule les informations que vous avez saisies.

Retournez rapidement ce dossier vérifié et signé accompagné des pièces justificatives demandées.

C’est le retour de ce dossier au CROUS qui déclenche l’examen de votre demande.

4 dates clés

- **Avant la fin du mois de juin**

Le CROUS vous enverra une notification vous indiquant l'attribution ou le refus d'une bourse.

Pour le logement, vous recevrez une information sur la suite donnée à votre demande : renouvellement, rejet ou attente de décision. Dans ce dernier cas, la réponse vous parviendra après les tours d'affectation qui se déroulent en juin.

4 dates clés

- **À la rentrée**

Pour déclencher la mise en paiement de votre bourse, **vous devez fournir au CROUS un certificat de scolarité** pour justifier de votre inscription effective dans un établissement d'enseignement supérieur.

Les étudiants inscrits à l'université (UFR, IUT, IUP, Polytech, ISIMA, ENSCCF) sont dispensés de l'envoi de leur certificat de scolarité. L'université s'en charge par transfert informatique.

Vous devrez également fournir un **RIB à votre nom**.

Contact

Mode de contact à privilégier :

dse@crous-clermont.fr

- **Service des bourses et du logement**

  Accueil téléphonique
  du lundi au vendredi de 9h à 12h

  Accueil au guichet
  du lundi au vendredi de 13h à 16h